



PRONLEROY

INFORMATIONS du 13 Mai

DÉCONFINEMENT



MAIRIE de PRONLEROY

à partir du **lundi 18 Mai, de 16 h 30 à 19 h.**

L'accueil PUBLIC reprendra **SUR RDV**

Jusqu'au retour à la normal, les accueils seront amenés à être modifiés en terme d'horaires.

Ces horaires resteront en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Seuls les motifs suivants seront pris en considération :

URBANISME, ÉTAT CIVIL, SANTÉ (demande de taxi, uniquement si pas possible par téléphone, ou par mail),

RECENSEMENT MILITAIRE, INSCRIPTION ÉCOLE (si pas possible par échange de mails).

L'accueil se fera 1 personne par 1 personne, sauf certains motifs qui peuvent vous amener à être accompagné. Dans ce cas, pas plus de 2 personnes du même foyer.

La Mairie restera fermée, y compris pendant le temps des permanences.

Il est demandé à la personne qui aura RDV de bien vouloir sonner et se présenter. Il est recommandé de venir à l'heure fixée, et non avant, afin d'éviter tout regroupement à l'extérieur. Les personnes se **présentant en Mairie, devront porter un masque (chirurgical ou grand public).**

Un nettoyage des mains au gel hydroalcoolique sera également obligatoire.

Du gel hydroalcoolique sera à disposition en Mairie

TOUTE PERSONNE N'AYANT PAS RDV NE SERA PAS ACCEPTÉE EN MAIRIE.

Des marquages au sol ont été réalisés à l'accueil.

Pour le bien être de tous, il vous est demandé à chacun d'entre vous, de les respecter **IMPERATIVEMENT.**

Une désinfection est prévue entre chaque passage.

A partir du 18 Mai, il vous sera possible de joindre le secrétariat de Mairie, par téléphone (03.44.51.74.03) ou par mail mairiedepronleroy@gmail.com le lundi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h, les mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h.



DÉCHETTERIE

A partir de cette semaine toutes les déchetteries du Plateau Picard accueilleront les usagers **Sans Rendez vous.**

Limitation du nombre de véhicules pouvant entrer en même temps, suppression des outils partagés

Les administrés sont invités à réutiliser les colonnes de tri sélectif comme auparavant

Bilan de la 7ème semaine

ENTRAIDE &



SOLIDARITÉS

DISTRIBUTION du PAIN

9 familles ont bénéficié de ce service cette semaine

DISTRIBUTION de PRODUITS ALIMENTAIRES

5 familles ont bénéficié de ce service cette semaine

PHARMACIE

3 familles ont bénéficié de ce service cette semaine

Avec le déconfinement, les bénévoles effectueront les dernières distributions cette semaine

ACCÈS AIRE DE LOISIRS

Durant la période de « **zone rouge** » de notre région,

la Mairie propose aux familles, ayant

des **enfants âgés de 0 à 12 ans,**

de maintenir l'accès à l'aire de loisirs, sous l'œil avisé
des bénévoles.



les Samedis et Dimanches après-midi de 15h00 à 17h00.

Selon le même principe de 30min par jour et par famille, avec accès
autorisé à la balançoire et au skate-park uniquement. Les vélos, trottinettes et skates sont
autorisés ainsi que tous vos jeux personnels (ballons..).

Réservation en ligne, jusqu'au jeudi 17h00, en remplissant le formulaire sur le site :

www.pronleroy.com

La présence d'un parent reste indispensable.

ATTESTATION de DÉPLACEMENT

L'attestation nécessaire pour **se déplacer à plus de 100 km de son domicile**,
en dehors de son département, a été mise en ligne **sur le site du ministère de l'Intérieur**,
(www.interieur.gouv.fr) **Lundi 11 mai, premier jour du déconfinement.**

Pour rappel, la déclaration est exigée lorsque le déplacement conduit à la fois à sortir
d'un périmètre défini par un cercle d'un rayon de 100 km autour du lieu de résidence
(la distance de 100 km est donc calculée "à vol d'oiseau") et à sortir du département.

A contrario, il n'est pas nécessaire de se munir de cette déclaration pour un
déplacement de plus de 100 km effectué au sein de son département de résidence,
ni pour les déplacements en dehors du département de résidence
dans la limite des 100 km.